



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 18 septembre 2023

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 5
Nombre de votants : 35
Date de la convocation : 12 septembre 2023
Date de publication : 25 septembre 2023

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste, GIROD Isabelle, MANGIN Isabelle, BERTHAUD Mathieu, CHAMPANHET Stéphane, NONNOTTE-BOUTON Catherine, GERMOND Daniel, DRAY Frédérique, JABOVISTE Philippe, MIRAT Maryline, DOUZENEL	Alexandre, CUINET Jean-Pierre, ROCHE Paul, PECHINOT Jacques, FICHERE Jean-Pascal, REBILLARD Jean-Michel, CRETIN-MAITENAZ Blandine, CERNELA Patrice, LEFEVRE Jean-Philippe, DELAINE Isabelle, JEANNET Nathalie, DEMORTIER-	BLANC Catherine, ANTOINE Patricia, BOURGEOIS- REPUBLIQUE Claire, CUSSEY Laëtitia, PRAT Hervé, JARROT- MERMET Laëtitia, GOMET Nicolas, HAMD AOUI Ako, HERRMANN Nadine
--	--	--

Conseillers absents ayant donné procuration

MARCHAND Sylvette donne procuration à ROCHE Paul, MBITEL Mohamed donne procuration à FICHERE Jean-Pascal, GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé, MUGNIER Christine donne procuration à BERTHAUD Mathieu

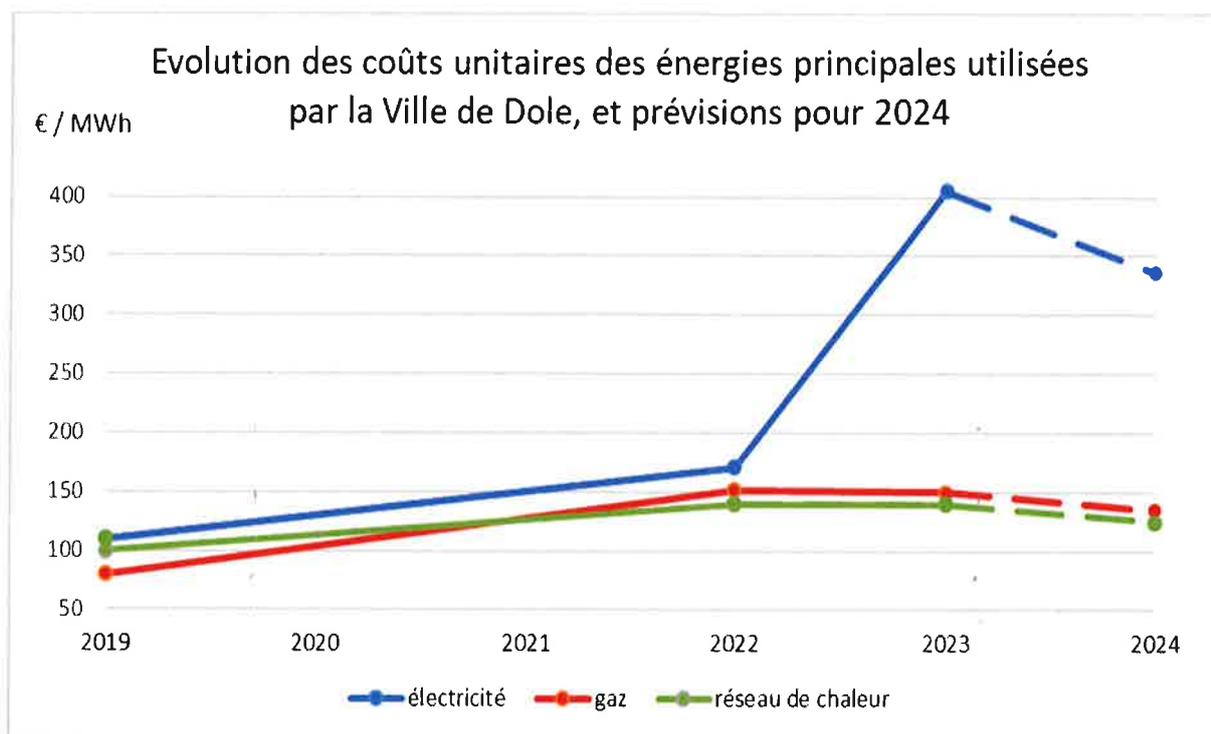
Conseillers absents non représentés

Objet : Plan d'économies d'énergies : Bilan de l'hiver 2022-2023 et perspectives pour l'hiver 2023-2024

Rapporteur : Madame Maryline MIRAT

Face à la flambée des prix de l'énergie courant 2022, la Ville de Dole a mis en place un plan d'économies d'énergies ambitieux pour son patrimoine à partir de début novembre 2022.

L'évolution des coûts unitaires des trois énergies principales utilisées par la Ville de Dole (électricité, gaz naturel, et réseau de chaleur urbain) est représentée dans le graphique ci-dessous en euros par mégawatt-heure (€ / MWh). On y retrouve en pointillés les prévisions (à ce jour) de ces coûts pour l'année 2024.



Plusieurs mesures ont ainsi été prises, parmi lesquelles :

- Extinction nocturne de l'éclairage public pour environ 65% des points lumineux de la Ville, de 23h à 6h ;
- Baisse de la température de chauffage pour les bâtiments municipaux cet hiver (19°C dans les bâtiments associatifs, culturels et administratifs, 20°C dans les écoles élémentaires, 21°C dans les crèches et écoles maternelles) ;
- Fermeture de plusieurs salles telles que le Manège de Brack, les Arquebusiers, la Fabrique, etc. et réorganisation des activités dans des salles mieux isolées.

Par rapport à l'hiver précédent, ces mesures ont permis pour l'hiver 2022-2023 de diminuer :

- de 31% les consommations de la Ville en réseau de chaleur,
- de 27% les consommations de la Ville en gaz naturel,
- et de 22 % les consommations électriques de la Ville, en sachant que l'extinction de l'éclairage public a été mise en place progressivement dans les quartiers de la Ville entre novembre 2022 et mars 2023, date à laquelle l'ensemble des quartiers faisant l'objet d'une extinction avaient été équipés.

Ces économies d'énergies (plus de 3 millions de kilowatt-heure toutes énergies confondues) correspondent également à des émissions de CO₂ évitées, de l'ordre de 450 tonnes d'équivalent CO₂. Cette baisse des émissions de gaz à effet de serre contribue à elle-seule à plus de 5% des objectifs de réduction des émissions du secteur tertiaire du territoire grand dolois à horizon 2030 (objectifs fixés par le Plan Climat Air Energie Territorial du Grand Dole).

Au total, le plan d'économies d'énergies aura permis à la Ville d'économiser plus de 710 000 € (210 000 € pour l'éclairage public et 500 000 € pour le chauffage des bâtiments) pour l'hiver 2022-2023.

Au vu de ce bilan, il est proposé de reconduire les mesures d'économies d'énergies du plan 2022-2023 pour l'hiver 2023-2024 dans les mêmes conditions.

Vu l'avis favorable de la Commission Transition Écologique du 13 septembre 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE :

- DE **PRENDRE ACTE** du bilan chiffré des économies d'énergies réalisées grâce aux mesures adoptées à l'automne dernier, et de la reconduction des mesures pour l'hiver 2023-2024.

SCRUTIN

POUR : 35

CONTRE : 0

DONT 5 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Direction Générale
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Services Techniques/Environnement

Fait à Dole, le 18 septembre 2023.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Monsieur Jean-Baptiste GAGNOLIN

